



## TRIBUNE LIBRE

### Eolien flottant, la nouvelle frontière des énergies marines ?

**Louis Schweitzer, Commissaire général à l'investissement**

Tribune Libre réalisée à l'occasion de FWP (Floating Wind Power) Atlantic Forum, événement international dédié au développement industriel de l'éolien flottant, qui se déroulera du 2 au 4 octobre 2017 à Saint-Nazaire et à Lorient, porté par les Régions Pays de la Loire et Bretagne.

Le Programme d'investissement d'avenir a, en 2016, investi 300 millions d'euros dans le secteur de l'éolien flottant, dans le cadre d'un engagement financier global de l'État de plus d'un milliard.

La puissance publique a donc souhaité envoyer aux acteurs privés un signal fort quant à l'émergence de ce marché.

L'objectif du Programme d'investissements d'avenir et de ces financements est de constituer des filières industrielles capables de réussir sur ce marché en émergence, qu'il soit en France ou à l'export. Les trois objectifs principaux du Programme d'investissements d'avenir sont l'excellence, l'innovation et la coopération. Les consortiums qui se sont constitués en réponse à l'appel à projets y répondent entièrement.

Il ne faut cependant pas aujourd'hui considérer que l'essentiel est fait, bien au contraire. Il reste encore à réaliser la notification communautaire des aides d'État, exercice engagé avec les partenaires des projets, à lever les risques dans le cadre des études avant la décision finale d'investissement, et enfin à réaliser les projets.

La fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017 ont été essentiellement consacrés à la contractualisation avec les porteurs de projets. Je souhaite réaffirmer la stratégie du PIA pour les 4 fermes pilotes que nous finançons, à savoir la vitesse avec laquelle ces fermes devront être opérationnelles. En effet, dans le domaine des énergies renouvelables, et notamment des énergies marines, la concurrence avec les autres technologies doit nous inciter collectivement à ne surtout pas perdre de temps.

Si l'éolien offshore flottant représente une nouvelle frontière dans le domaine des énergies marines, il ne faut pas sous-estimer la capacité des autres technologies de production d'énergies renouvelables à avancer rapidement.

Cette technologie dispose cependant d'atouts majeurs : le premier est que l'éolien offshore flottant s'appuie, pour les aérogénératrices, sur les développements déjà réalisés pour l'éolien offshore fixe.

Certes, dire que l'éolien offshore flottant ne serait que de l'éolien offshore standard où le mât serait remplacé par un simple flotteur serait une vision bien évidemment réductrice de toutes les difficultés, de tous les risques qui restent à lever : faire fonctionner des objets de plusieurs centaines de tonnes et de plusieurs centaines de mètres de diamètre dans un milieu aussi hostile que peut l'être la mer.

Le second est bien évidemment la compétence des acteurs français et plus largement européens dans le domaine de l'offshore en général. En termes d'acteurs, les industriels du secteur du parapétrolier et du paragazier trouvent dans ce nouveau marché une occasion de valoriser leurs compétences historiques. Les PME et des ETI se positionnent avec une prise de risque qui reflète une audace entrepreneuriale que je souhaitais saluer.

La notification communautaire des aides d'État est la prochaine grande étape dans le domaine des fermes pilotes éoliennes flottantes et, j'espère, mais je ne suis pas trop inquiet, l'autorisation de la Commission européenne en 2018.

Mais le véritable enjeu se situe dans la capacité qu'auront les fermes pilotes à convaincre le marché, qu'il soit national mais surtout international, de la pertinence de cette technologie. C'est pourquoi, au-delà de l'objectif de rapidité, il ne faut pas oublier celui de la réduction ou de la maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement.

C'est un sujet sur lequel nous sommes en phase avec les partenaires des projets. Non seulement pour des motifs de nécessaire économie de l'argent public, mais aussi et surtout parce qu'il en va de la crédibilité du déploiement sur les marchés internationaux de cette technologie.

Comme dans toute aventure industrielle, il y a une prise de risque majeure pour l'ensemble des acteurs qu'ils soient publics ou privés.

C'est le rôle du Programme d'investissements d'être à vos côtés pour accompagner cette prise de risque car nous sommes, j'en suis persuadé, sur le point d'entrer dans une nouvelle ère énergétique. Si demain les énergies renouvelables deviennent un élément majeur du paysage énergétique, ce ne sera pas sur la base de la seule volonté politique, mais bien parce que les solutions développées dans le cadre de cette transition sont économiquement les meilleures. Je fais le vœu que l'éolien flottant en fasse partie !